

LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 13 AVRIL 2018

SOMMAIRE

- 1) Elle n'ira pas... Na!
- 2) Le stress des ...
- 3) Voies mystérieuses
- 4) Dès aujourd'hui le portefeuille...
- 5) Macron et la Gabelle !
- 6) L'apéro chez Pernaut...



Diez Gérard La Presse en Revue

1) La CGT n'ira pas à la manifestation du 5 mai, proposée par François Ruffin



Philippe Martinez à Rennes le 23 mars 2018. | PHILIPPE RENAULT / OUEST-FRANCE

Le leader de la CGT a expliqué mercredi 11 avril qu'il préférerait une grande journée d'action et de mobilisation le 1er mai, plutôt que le 5 mai, date proposée par François Ruffin, député de la France Insoumise, pour faire « la fête à Macron ». Philippe Martinez craint une dispersion des luttes et une récupération de la part des partis politiques.

La [CGT](#) n'ira pas à [la manifestation du 5 mai proposée par le député de la France insoumise François Ruffin](#), jugeant « pas efficace » une multiplication des mobilisations, annonce Philippe Martinez dans un [entretien au Monde](#), publié mercredi 11 avril.

Interrogé pour savoir s'il participerait à la journée, proposée par l'un des initiateurs de « **Nuit debout** », le numéro un de la CGT a répondu « non ».

Plutôt des partis politiques en soutien

« L'idée de favoriser la participation d'autres salariés ou travailleurs qui, pour des raisons diverses, ne peuvent pas faire grève est intéressante », a développé le secrétaire général. Mais « quatre jours avant le 5 mai, il y a le 1er mai », « un grand rendez-vous de convergence des luttes. Multiplier les dates génère de la division et n'est pas efficace ».

Cet automne, la CGT avait déjà refusé de participer à une mobilisation organisée par La France Insoumise.

Reconnaissant des « tentations de récupération politique », le syndicaliste souhaite surtout qu'on ne « récupère pas » l'« expression « convergence des luttes » ».

« Je préfère des partis politiques qui soutiennent le mouvement social et qui n'essaient pas de faire à notre place », a-t-il relevé.

Tentative de récupération de l'extrême droite

Philippe Martinez a en outre pointé du doigt une « réelle tentative de récupération de la part de l'extrême droite. Voir leurs élus avec une écharpe tricolore au bord des manifestations syndicales, c'est du jamais-vu », a-t-il souligné, « inquiet » du « climat de haine autour des migrants ».

Interrogé sur des propos de Laurent Berger, tenus fin mars au Monde, où le numéro un de la CFDT se demandait si l'objectif de la mobilisation lancée par la CGT le 19 avril n'était pas de « faire tomber Macron », Philippe Martinez a réfuté. « Ce sont des formules. Peut-être que cet objectif

cet objectif est celui de formations politiques mais ce n'est pas le nôtre. La CGT n'a pas pour but de faire tomber Macron ».

Il a critiqué de nouveau le président de la République, l'invitant à « descendre de son piédestal ».



II) Les transports en commun, stress in the city

[Antoine Pelissolo](#)

Et ça n'a pas grand-chose à voir avec les grèves SNCF.



Les conditions difficiles dans les transports en commun provoquent un stress intense et prolongé pour les usagers. Avec des risques pour leur santé | JACQUES DEMARTHON / AFP

La nécessité de lutter contre la pollution et ses effets sur les dérèglements climatiques et la santé publique est établie. Dans cette perspective, il est tout à fait logique de chercher à réduire la circulation automobile en ville. Mais tout changement de société peut avoir des effets indésirables. Plus encore quand il s'agit d'un chantier aussi énorme que de remplacer des modes de déplacement individuel –comme la voiture– par des transports en commun. Une telle mutation peut se traduire par des effets néfastes sur la santé des personnes concernées, si ceux-ci ne sont pas anticipés.

Les habitants des grandes métropoles, et singulièrement en région parisienne, travaillent de plus en plus loin de leur domicile. Les trois quarts des Franciliens exercent leur profession hors de leur commune d'habitation, selon l'[Insee](#). La distance domicile-travail médiane était de 23 km en 2013. Si on y ajoute les déplacements non professionnels, le temps de transport moyen est de [92 minutes](#) par jour en région parisienne. Autre particularité, l'utilisation des transports en commun y est déjà beaucoup plus forte qu'ailleurs: [44%](#) des navettes domicile-travail, contre moins de 17% au plan national.

L'utilisation des transports en commun est

promue aujourd'hui par les tenants de la cause écologique, qui mettent en avant un impact positif sur l'environnement et donc sur la santé publique. Les bénéfices sont effectivement certains par rapport aux déplacements automobiles en ce qui concerne les [émissions toxiques](#), pour les pathologies respiratoires notamment. Ce changement [améliore l'état de santé et réduit la mortalité](#) des personnes les plus vulnérables, comme les enfants jeunes, les personnes âgées ou toutes celles souffrant de maladies pulmonaires et allergiques.

Le stress excessif et durable, facteur de risque pour la santé

Mais on connaît un autre facteur de risque majeur vis-à-vis de nombre d'affections: le stress excessif et durable. Ses effets toxiques sont largement documentés sur la biologie du corps, en particulier sur le [système cardio-vasculaire](#), le système immunitaire, le métabolisme et le cerveau dans son ensemble. Il peut en découler une aggravation des risques d'hypertension artérielle, d'infarctus du myocarde, d'accidents vasculaires cérébraux, de diabète, d'obésité, et de tous les troubles psychiques comme la dépression et les addictions. Sans compter les troubles moins spectaculaires mais sources de souffrances réelles que sont les migraines, troubles digestifs, sensibilités aux infections ou troubles allergiques divers.

Or, les usagers réguliers des transports en commun sont soumis à un niveau de stress bien supérieur à la moyenne de la population. Les raisons en sont multiples. Il est particulièrement élevé dans les zones urbaines les plus denses où les quais, les wagons et les bus sont toujours comblés, sans possibilité de place assise pour des trajets parfois très longs. Les retards, pannes diverses et incertitudes sur les horaires produisent un sentiment de vulnérabilité majeure pour les personnes devant respecter des heures précises, au risque de perdre des journées de salaire voire leur travail. On peut y ajouter un sentiment d'insécurité lié aux risques d'agression, accentué ces dernières années par la menace accrue d'attentats dans les lieux publics.



À l'heure de pointe sur un quai de la station Shinjuku, à Tokyo au Japon. | [redd angelo / Unsplash](#)

L'[étude du cabinet Technologia](#), en 2010, pointait ainsi les principales sources de stress des salariés empruntant quotidiennement les transports en commun en région parisienne. Il s'agit de:

- la multiplicité des correspondances,
- les transports en commun souterrains,
- le taux de fréquentation des transports en commun,
- la fréquence des incidents techniques ou humains,

- la sur-stimulation visuelle et attentionnelle: les panneaux publicitaires, les informations à surveiller concernant les horaires et les directions, les annonces à répétition, etc.

- l'ambiance sonore, l'ambiance thermique (comme les courants d'air froid et chaud), une luminosité artificielle agressive, des odeurs,

- les comportements non respectueux des autres (comme les conversations au téléphone portable ou les bousculades en montant ou descendant des voitures).

Des conditions plus inconfortables encore en période de pointe

Ce même rapport indique que les conditions sont plus inconfortables encore en période de pointe, au plus fort de l'affluence. Les conditions de transport présentent des facteurs anxiogènes qui peuvent constituer pour les voyageurs une réelle pénibilité et les conduire à l'usure.

Voici en illustration le témoignage, tiré du rapport Technologia, d'un employé de banque habitant Pontoise et travaillant à La Défense: «*Le RER A n'est pas très agréable, il est souvent bondé, il m'arrive d'en laisser passer. En temps normal, je mets 40 minutes pour rejoindre La Défense. Après c'est aléatoire, ça dépend si la navette est là ou si je dois l'attendre longtemps. Dans ce cas, j'y vais à pied. Enfin, en moyenne, je mets 1h15 pour me rendre à mon travail.*»

«Vous attendez avec l'angoisse dans le ventre dans le train, quelques fois sans lumière et surtout aucun portable ne marche. Je hais ce RER!»

Véronique, usagère

D'autres témoignages éloquentes se trouvent facilement sur Internet et les réseaux sociaux, à propos notamment de la ligne A du RER, une des plus fréquentées au monde. Certains surnomment le RER A comme... Angoisse! [Sur la page Facebook d'Europe 1](#), Véronique se dit par exemple «traumatisée du RER A». Elle raconte «*dix ans de galères [...] j'étais à la limite de la dépression nerveuse [...] Vous attendez avec l'angoisse dans le ventre dans le train, quelques fois sans lumière et surtout aucun portable ne marche. Je hais ce RER!*»

Cela dit, les autres lignes ne sont pas épargnées, comme en témoigne la [pétition des usagers quotidiens du RER B](#) en 2017. Ils signalent «*qu'en moyenne les voyageurs subissent un incident technique par jour ouvré qui impacte leur vie personnelle et professionnelle ainsi que leur santé mentale et physique*».

Un niveau de stress multiplié par deux ou par trois

Ces constats ne sont évidemment pas limités à la région parisienne et à la France, mais concernent toutes les grandes métropoles du monde. Une [étude britannique](#) a montré par exemple que les personnes se rendant à leur travail en transport en commun ont un niveau de stress trois fois plus élevé que celles s'y rendant à pied.



Jour d'affluence dans une station du métro de Londres. | [Anna Dziubinska/Unsplash](#)

Ces résultats sont confirmés par une [étude de l'université de Nottingham](#), montrant un risque de stress multiplié par deux ou trois chez les usagers du bus ou du train par rapport aux personnes se rendant à leur travail en voiture. Toutes les enquêtes confirment que, même si le niveau de stress des conducteurs peut aussi être élevé, dans les embouteillages notamment, les salariés et autres travailleurs considèrent un trajet en voiture nettement moins stressant qu'un trajet en transports en commun.

L'environnement du métro et des transports souterrains, déjà difficile pour tout un chacun, l'est plus encore pour les personnes souffrant par ailleurs d'une forme d'[anxiété excessive, voire pathologique](#). C'est le cas d'environ 10-15% de la population générale. En cas d'agoraphobie, de claustrophobie, d'attaques de panique, de TOC, de stress post-traumatique ou encore de phobies sociales, l'[univers du métro](#) est particulièrement anxiogène, parfois même totalement inabordable.

Le stress des usagers, un enjeu de santé publique

Il faut donc constater que les transports en commun constituent un facteur de stress important pour les usagers réguliers, surtout sur les lignes très fréquentées, aux heures de pointe, et en cas d'inconfort ou de dysfonctionnements majeurs répétés. Or les répercussions pour la santé des voyageurs n'ont jamais été spécifiquement étudiées. Elles constituent pourtant un enjeu essentiel de santé publique dans les grandes villes, au moins aussi important que celui de la pollution provoquée par la circulation automobile. La substitution de l'une par les autres, y compris par des mesures contraignantes, ne peut donc pas constituer, en soi, une solution efficace pour améliorer la santé des citoyens.

Ceci ne signifie pas que l'objectif de réduction de la circulation automobile en ville est inadapté sur le plan de la santé publique. Simplement, ce changement doit s'accompagner d'un développement des alternatives, offrant aux usagers des moyens de déplacement non stressant. Des transports urbains collectifs confortables, fiables et en nombre suffisant constituent des solutions logiques. Ils sont malheureusement peu accessibles aujourd'hui, en région parisienne notamment.

La marche à pied, le vélo, et toutes les solutions d'intermodalités, qui permettent de conjuguer plusieurs moyens de transport (par exemple des parkings à vélo bien conçus à côté des gares) sont également des alternatives essentielles, à condition qu'elles soient sécurisées et confortables. La pratique du vélo est indiscutablement une des [meilleures options pour la santé](#), le [bien-être](#) et l'environnement –même si

elle peut être anxiogène voire dangereuse quand les aménagements ne sont pas suffisants.

Réduire la place de l'automobile est indispensable, mais investir des moyens conséquents dans les alternatives l'est tout autant. Cela constitue même une priorité citoyenne et politique vitale.

THE CONVERSATION

Slate

III) Secret des affaires : les voies impénétrables du pouvoir et de l'argent



Alors qu'a été adoptée mardi 3 avril, en première lecture à l'Assemblée nationale, une proposition de loi LREM visant à protéger le secret des affaires, journalistes, syndicats et associations continuent de dénoncer un texte qui remet gravement en cause l'intérêt général et le droit des citoyens à l'information.

Le 29 juillet 1991, le Conseil de l'Union Européenne adoptait une directive sur le développement des chemins de fers qui allait faire date. Cette directive ouvrait, de fait, le rail à la concurrence, sous les espèces d'« un droit d'accès au réseau ferroviaire ». Elle introduisait également un principe de libéralisation plus général : « les entreprises ferroviaires doivent être gérées selon les principes qui s'appliquent aux sociétés commerciales, y compris en ce qui concerne les obligations de service public imposées par l'Etat à l'entreprise et les contrats de service public conclus par l'entreprise avec les autorités compétentes de l'Etat membre ».

C'est sur cette directive que s'appuie aujourd'hui le gouvernement pour présenter la réforme de la SNCF comme inévitable. Mais qui (s'il en a même eu connaissance sur le moment) se souvient encore de l'adoption de cette directive européenne, adoptée il y a plus de 10 ans maintenant ?

Bien plus : ce principe de concurrence et de

libéralisation ne sera véritablement ouvert et exposé au public dans sa généralité que lors des débats, en 2005, autour de l'adoption du traité établissant une constitution pour l'Union Européenne. On le sait : en dépit de la technicité du texte, le public s'en emparera et le traité sera fiévreusement discuté puis rejeté par la voie référendaire. On s'en souvient aussi : sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le traité, à peine modifié, sera adopté par la voie parlementaire, foulant ainsi au pied la souveraineté populaire.

De la réforme de la SNCF à la loi sur le secret des affaires

Et c'est donc dans ce contexte historique, juridique et politique que les cheminots – et ceux qui les soutiennent et étendent élargir la lutte – se battent aujourd'hui pour que le gouvernement ne mette à exécution des dispositions qui ont, de fait, été soustraites à la connaissance et la volonté du public, et que la volonté publique ne soit pas confisquée par le gouvernement, comme si c'était sa volonté privée, son bon droit. Et en effet, qu'est-ce qu'une grève, une manifestation sinon d'abord une chose publique qui, par sa seule force d'interruption et d'interpellation, favorise les dissensions, multiplie et élargit les expériences publiques de mise en question radicale du pouvoir et de la volonté d'un seul ?

À ce front (mais on pourrait aussi penser au maintien du verrou de Bercy, à l'adoption du CETA, à la préparation, enfin, dans le plus grand flou et là aussi avec une grande précipitation, de la loi sur les fake news), vient désormais s'ajouter l'adoption de la loi sur le secret des affaires.

Le texte, [qui transpose une directive adoptée par le Parlement européen en juin 2016](#), vise à protéger toute information qui n'est pas « généralement connue ou aisément accessible à une personne agissant dans un secteur [...] traitant habituellement de cette catégorie d'information », dont la valeur commerciale est due à son caractère secret et qui a « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ».

Lobbies et multinationales à la manœuvre

Dans une tribune, un collectif de sociétés de journalistes (du Monde à l'AFP) mais aussi de syndicats et d'associations, a dénoncé une définition « si vaste que n'importe quelle information interne à une entreprise peut désormais être classée dans cette catégorie » et estimé que des « scandales comme celui du Mediator ou du bisphénol A, ou des affaires comme les "Panama Papers" ou "LuxLeaks" pourraient ne plus être portés à la connaissance des citoyens ».

Elaborée par les lobbies des multinationales et des banques d'affaires qui souhaitent un droit plus protecteur pour leurs secrets de fabrication et leurs projets stratégiques alors que le vol de documents et la propriété intellectuelle sont déjà encadrés par la loi, la directive européenne remet en effet gravement en cause les droits du public et le droit à l'information : l'infraction au secret des affaires aurait lieu dès lors que ces informations seraient obtenues ou diffusées et leur divulgation serait passible de sanctions pénales.

Les nouvelles arcani negotii

C'est dire que le pouvoir vise en fait à instaurer,

dans un régime qui se veut et se proclame républicain, une nouvelle zone de silence et de secrets soustraite, par des chicanes juridiques, à la connaissance et la volonté du public. Une zone d'opacité que l'on pourrait appeler, par analogie avec les *arcana imperii* (les mystères institutionnels de l'État et du pouvoir que décrivait déjà l'historien romain Tacite) les *arcana negotii* : les mystères institutionnels, et juridiquement protégés, des affaires et du négoce privé.

C'est dire aussi qu'avec cette loi sur le « secret des affaires », le gouvernement Macron/Philippe fait un pas de plus, dans le sillage d'autres gouvernements européens, dans l'instauration d'une forme de démocratie illibérale. On imagine donc que nombre de journalistes et d'intellectuels qui nous affirmaient ou s'imaginaient, il y a un an encore, que le néolibéralisme de Macron était compatible avec le libéralisme politique, qu'il en était même la face solaire et lumineuse, doivent aujourd'hui déchanter.

Et en effet, toutes ces dispositions violent le principe même de tout régime républicain, à savoir que « toutes les actions relatives au droit d'autrui dont la maxime n'est pas susceptible de publicité sont injustes ». Emmanuel Macron, qui se pique de philosophie, de souci de la démocratie, etc., devrait pourtant le savoir : ce principe a été énoncé par Emmanuel Kant, il y a plus de deux siècles.

regards.fr

IV) Impôts 2018, ça commence aujourd'hui!



Les contribuables sont appelés à déclarer leurs revenus 2017. C'est la dernière campagne avant le prélèvement à la source.

Alors que le gouvernement lance la campagne d'imposition 2018, le grand chamboulement fiscal qui doit mettre en place [le prélèvement à la source](#)

[en 2019](#) suscite déjà de nombreux fantasmes. Si vous avez entendu parlé d'une "année sans impôts", ne vous réjouissez pas trop vite.

Cette année encore, le mode de prélèvement reste inchangé: les 37 millions de foyers fiscaux imposables devront déclarer leurs revenus perçus au cours de l'année précédente, soit en 2017. Cette dernière campagne d'imposition permettra aux contribuables de connaître le taux auquel ils seront imposés à partir de janvier 2019.

C'est en effet à cette date qu'ils ne seront plus amenés à payer leurs impôts sur les revenus de l'année précédente [mais sur l'année en cours](#). L'année 2018 sera ainsi une année transitoire entre les deux systèmes de prélèvement. Afin d'éviter un double prélèvement en 2019 (l'un concernant les revenus de 2018 et l'autre, ceux de 2019), l'impôt sur les revenus de 2018 sera bel et bien annulé. Seuls les revenus exceptionnels perçus cette année-là tels que la primes d'intéressement, la participation ou les plus-values seront imposés.

l'express
L'Expansion

V) Macron, «c'est le chef comptable qui a pris le pouvoir»

Par [Ellen Salvi](#)

Pur produit de la technocratie, Emmanuel Macron avait promis qu'il bousculerait les schémas de l'« ancien monde » en réformant le fonctionnement de l'appareil d'État. Un an après son élection, la méthode qu'il a instaurée, en mettant au pas la haute administration et en accordant un rôle prédominant à Bercy, a accentué un mouvement vieux de trente ans : l'hypercentralisation du pouvoir.

C'est son monde. « Son espace naturel », disent certains. Il en connaît les codes, les avantages, les travers aussi. Ancien inspecteur des finances, sorti dans la botte de la « promotion Senghor » (2002-2004) de l'École nationale d'administration (ENA), Emmanuel Macron a observé la technocratie de près. D'abord au sein même de l'un des corps les plus fermés de la République, qu'il dit avoir intégré comme l'on découvre « un nouveau continent » et où, pendant quatre ans et demi, il a appris « à analyser, à décortiquer les mécanismes multiples qui font la vie de l'État et de ses agents ». Ensuite à l'Élysée, où il fut secrétaire général adjoint du cabinet de François Hollande de mai 2012 à juillet 2014, puis à Bercy, en tant que ministre de l'économie. Il en était le pur produit. Président, il en est devenu la tête de gondole.

Parce qu'il maîtrise parfaitement les contours de la haute fonction publique, tout en rejetant l'idée d'être le fruit de ce que Bourdieu appelait « *la noblesse d'État* », Emmanuel Macron a affirmé dès la campagne présidentielle sa volonté de réformer les grands corps, l'administration centrale et, plus généralement, le fonctionnement de l'appareil étatique. Pour ce faire, le candidat d'En Marche! avait annoncé dès février 2017, [dans Les Échos](#), vouloir « *mettre sous tension l'appareil d'État* », en changeant ou en confirmant l'intégralité des postes de direction de la fonction publique, « *dans les deux premiers mois du quinquennat* » – le délai a été prolongé à six mois [dans son programme](#).



Emmanuel Macron, suivi du secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler. © Reuters

Cette promesse, beaucoup l'avaient interprétée comme la traduction française du « *spoils system* » – « système de dépouilles » –, en vigueur aux États-Unis, où chaque présidentielle entraîne le changement de la quasi-totalité des membres de l'administration fédérale.

En France, la procédure devait concerner 180 hauts fonctionnaires, à savoir les directeurs d'administration centrale (DAC). Une petite révolution, dans un monde où la neutralité a toujours été considérée comme la condition *sine qua non* de la continuité du service public en cas d'alternance politique, même si la politisation de la technocratie est aussi ancienne que la V^e République.

Dans les faits pourtant, cette petite révolution n'a jamais eu lieu. [Selon le décompte d'Acteurs publics](#), réalisé à partir des comptes-rendus des conseils de ministres qui se sont tenus entre le 15 mai et le 31 décembre 2017, le chef de l'État a procédé à 49 nominations de DAC (36 hommes et 13 femmes), contre 69 sous la présidence de François Hollande, à la même période. Parmi ces nouvelles recrues, le journal spécialisé a recensé 20 directeurs ayant appartenu au cours de leur carrière à des cabinets de droite, contre seulement 7 à des cabinets de gauche et 4 à des cabinets de gauche et de droite, ce qui vient *a minima* confirmer la tendance vers laquelle l'exécutif ne cesse de pencher.

Au sein du gouvernement, le seul à avoir joué le jeu du « *spoils system* » est le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. « *Le ministre a vraiment appliqué ce qu'Emmanuel Macron demandait* », confirme l'un de ses conseillers. Dès le mois d'août 2017, à la veille de la rentrée scolaire, celui qui fut directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) de Luc Chatel a remplacé le titulaire de ce poste clé de la rue de Grenelle et nommé Jean-Marc Huart, l'un de ses anciens sous-directeurs. Entre fin septembre et fin octobre, il a encore embauché trois juristes issus du Conseil d'État, lesquels sont devenus directeur général des ressources humaines, directrice des affaires juridiques et secrétaire générale.

Sans se départir d'un certain classicisme, Jean-Michel Blanquer a très tôt imposé ses hommes et ses règles. « *Au moment de son arrivée, le ministre a rencontré tous ses directeurs, explique-t-on rue de Grenelle. Il a laissé à tout le monde la possibilité de s'associer à la dynamique.* » Sa connaissance de l'administration lui a sans doute servi « *à gagner trois semaines* », estime son entourage. Elle lui a également permis de mettre immédiatement la machine en branle pour sortir, en l'espace de quatre mois, la réforme du dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire. « *Chacun a reconnu que ça n'allait pas être simple, mais personne n'a rechigné*, indique un conseiller du ministre. *L'effort qui a été fait est tout à l'honneur de l'administration, qu'on a souvent présentée comme un mammoth inébranlable. Elle a fait mentir ce qu'on disait d'elle.* »

Les débuts de quinquennat ont toujours entraîné un mercato administratif et celui d'Emmanuel Macron n'a pas dérogé à la règle. Ni plus ni moins. Le président de la République a en revanche surpris beaucoup de monde en recevant personnellement plusieurs des nouveaux DAC dans son bureau de l'Élysée, juste avant leur nomination officielle en conseil des ministres. Une démarche parfaitement assumée par la Macronie, qui n'a pas manqué de communiquer officieusement sur le sujet, en laissant fuiter quelques noms dans la presse. En vérité, le chef de l'État, dont le plus gros du réseau est à Bercy, a surtout rencontré ceux qu'il ne connaissait pas déjà.

En outre, ces entretiens d'embauche lui ont permis « *d'affirmer son autorité* », souligne l'un de ses proches. Depuis son élection, Emmanuel Macron a employé beaucoup d'énergie à rappeler qui était le chef, auprès des responsables associatifs, des corps intermédiaires, des élus et des hauts fonctionnaires. L'un des exemples les plus retentissants de cette volonté d'asseoir son pouvoir est sans conteste le limogeage, [en juillet 2017](#), du chef d'état-major des armées Pierre de Villiers, à qui le président de la République a lancé publiquement et de façon cinglante : « *Je suis votre chef.* » Un message à l'attention de tous ceux qui imaginaient pouvoir bouger une oreille.

Dans le même mouvement, [l'exécutif a déposé plainte](#) à deux reprises à la suite de la publication dans la presse de documents concernant certaines de ses réformes (celle du travail et celle de l'audiovisuel). Ces fuites portaient « *atteinte à l'honneur et à l'intégrité de toute l'administration* », avait à l'époque justifié le ministre du travail, Muriel Pénicaud. Cette administration doit faire preuve de loyauté, répète-t-on souvent côté gouvernement. C'est même sa caractéristique première. « *Les hauts fonctionnaires sont dans la logique du service et de la loyauté qu'ils doivent à l'État*, résume le secrétaire d'État en charge de la fonction publique, Olivier Dussopt. *S'ils doivent donner un avis, c'est dans le sens du gouvernement et de l'intérêt général.* »

Le phénomène a été poussé à son paroxysme sous l'ère Macron, où chacun assume le fait que cette loyauté dépasse le seul champ de l'État pour se porter plus clairement sur la ligne politique du pouvoir en place. « *On demande aux directeurs d'administration d'arrêter de se placer derrière la neutralité des fonctionnaires*, explique un conseiller ministériel. *Ils sont là pour appliquer une politique.* » « *À partir du moment où on assume que l'administration joue un rôle politique, ça ne me choque pas que le président de la République rencontre les directeurs d'administration* », glisse un autre, avant

d'insister sur le fait que leurs nominations ont été décidées grâce à « *un dialogue permanent* » entre l'Élysée, Matignon et les ministères concernés.

Une façon de prévenir les critiques que cette nouvelle façon de procéder n'a pas manqué de voir émerger : « *Cela m'a beaucoup surpris*, indique l'ancien ministre de l'intérieur de Jacques Chirac et ex-président du Conseil constitutionnel Jean-Louis Debré. *Ça peut mettre tout le monde mal à l'aise : pour le haut fonctionnaire, c'est délicat vis-à-vis de son ministre ; et pour le ministre, cela lui fait perdre un peu d'autorité...* » Beaucoup perçoivent derrière cette pratique une forme d'hypercentralisation. C'est d'ailleurs le reproche le plus souvent formulé : le président de la République s'occupe de tout, y compris des ressources humaines de la haute administration.

Dans les entourages des ministres, personne ne semble s'en offusquer. Parmi tous les conseillers interrogés par Mediapart, un seul pointe les désagréments que cette hypercentralisation engendre. Pour lui, elle procède essentiellement du fait que la règle du rétrécissement des cabinets – [éditée par décret le 18 mai 2017](#) : « *le cabinet d'un ministre ne peut comprendre plus de dix membres* », celui d'un ministre délégué « *plus de huit membres* » et celui d'un secrétaire d'État « *plus de cinq membres* » – n'a été appliquée ni à l'Élysée ni à Matignon, qui comptent encore plus de cinquante membres chacun. Or les cabinets d'Emmanuel Macron et d'Édouard Philippe sont eux-mêmes [remplis de personnes issues du sérail](#) et il n'est donc pas rare qu'elles contactent directement telle ou telle connaissance dans telle ou telle administration, sans passer par le ministère concerné.

« **Ayez confiance en eux ou changez-les** »

Le rétrécissement des cabinets ministériels a sans conteste contraint leurs membres à s'organiser différemment, en s'appuyant davantage sur les administrations. « *Cette volonté de changement est liée à une volonté du président de la République et du premier ministre de changer un système dont ils ont vu qu'il était bloqué*, affirme un conseiller d'Édouard Philippe. *Les cabinets étaient devenus gros parce que les ministres s'étaient créés une bulle de confort. Il y avait trop de strates de diffusion, la machine tournait parfois à vide. Désormais, plus personne n'a le temps de s'éparpiller.* » Pour éviter la coexistence de « *deux mondes autonomes* », l'exécutif a donc appliqué une formule préconisée par de nombreux rapports, dont celui remis par le magistrat de la Cour des comptes Jean Picq au gouvernement Balladur en 1994.

Le conseiller d'État Alain Christnacht, qui avait lui aussi émis cette idée dans un document remis à Matignon en décembre 2013, estime qu'« *il y avait une relation perverse entre les cabinets et les services* ». Tellement nombreux qu'ils pouvaient faire écran entre les ministres et les directions, les membres des cabinets avaient parfois tendance à se considérer comme les supérieurs hiérarchiques des directeurs, ce qu'ils ne sont pas. Les exemples de mise en concurrence sont infinis et d'autant plus redoutables que les personnes qui peuplent les cabinets ministériels – considérés comme des boosteurs de carrière – sont bien souvent elles-mêmes issues de la haute fonction publique. « *Elles avaient tendance à vouloir tout gérer*, se souvient Christnacht. *Les pauvres directeurs d'administration avaient du mal parfois à faire passer leurs notes, pourtant pertinentes.* »

Pour modifier la donne, le premier ministre a rappelé la nouvelle répartition des tâches dans une circulaire publiée dès le 24 mai 2017 : « *D'une part, les cabinets doivent être centrés sur des fonctions politiques et veiller à l'explication de l'action et de la communication relative à celle-ci. D'autre part, les directeurs d'administration centrale ont en charge de mener à bien les politiques publiques dans le cadre de l'action gouvernementale. De manière simple, il convient désormais d'éviter de doubler au cabinet les fonctions de l'administration.* » Mais en matière de fonctionnement de l'appareil d'État, la simplicité n'est jamais évidente. Un an après l'énoncé de ses nouvelles règles, Matignon reconnaît sans ambages que la période de rodage est encore en cours. « *C'est difficile pour certains cabinets d'intégrer ces nouvelles modalités* », indique également un proche d'Emmanuel Macron.



À Bercy et à Beauvau, la règle du rétrécissement des cabinets a d'ailleurs été discrètement contournée ; soit, dans le premier cas, par l'embauche de collaborateurs payés par les services administratifs et donc absents de l'organigramme

officiel ; soit, dans le second, par la création d'un « cabinet bis » très spécialisé. Le directeur de cabinet d'Édouard Philippe, Benoît Ribadeau-Dumas, a tout de même effectué un rappel à l'ordre à l'automne 2017. Dans une circulaire adressée à tous les directeurs de cabinet et secrétaires généraux, ce dernier a non seulement réaffirmé la nécessité de respecter le décret du 18 mai, mais aussi détaillé les modalités d'organisation du travail en administration centrale.

Désormais, les DAC doivent donc « *jouer pleinement leur rôle auprès des ministres pour les conseiller, leur faire des propositions d'action et porter les politiques publiques sur la base des décisions ministérielles* », tout en prenant en charge des tâches qui étaient jusqu'alors essentiellement traitées au sein des cabinets : « *Fournir des projets de discours, préparer les notes aux ministres, préparer les réponses aux questions parlementaires, assurer la rédaction de l'ensemble des argumentaires en réponse aux amendements...* » Pour résumer, le directeur d'administration est devenu « *le premier conseiller du ministre* », explique-t-on rue de Varenne.

Dès lors, l'alternative est simple : soit les ministres et leurs directeurs se sentent à l'aise de travailler ensemble, sur la base du projet politique d'Emmanuel Macron, et ils poursuivent leur collaboration, soit ils mettent fin à celle-ci. « *Ayez confiance en eux ou changez-les.* » Telle est la consigne donnée aux membres du gouvernement en début de quinquennat, y compris aux ministres peu habitués aux rouages de la haute administration, dont certains ont préféré laisser à l'Élysée et à Matignon – occupés par un quatuor d'énarques : Emmanuel Macron (IGF) et Alexis Kohler (Trésor) ; Édouard Philippe et Benoît Ribadeau-Dumas (Conseil d'État) – le soin de gérer les éventuels remplacements.

Cet alignement politique est, là encore,

parfaitement assumé. « *On a mis un paquet de réformes en même temps. L'administration doit avoir une appétence pour les mener à bien et participer à tout ça*, affirme un proche du premier ministre. *Si vous n'emmenez pas les directeurs d'administration, ça ne fonctionne pas.* » Pour continuer à « *emmener* » tout ce petit monde, Édouard Philippe a reçu, le 15 février, l'ensemble des directeurs d'administration et de cabinet, dans la foulée d'ateliers organisés par le secrétariat général du gouvernement et la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). L'occasion de faire un point d'étape sur le changement de méthode, ses avantages comme ses inconvénients. « *Ils nous ont dit : vous nous demandez de changer de métier, confie-t-on rue de Varenne. Ils ont désormais une responsabilité qui est liée à leurs fonctions.* »

Tous les membres de cabinet interrogés par Mediapart vantent un travail au quotidien qui s'effectue de façon beaucoup plus « *fluide* » avec les services, lesquels font désormais « *partie intégrante* » desdits cabinets. « *On leur donne un spectre plus large de créativité* », dit l'un. « *Tous les directeurs d'administration ont le portable du ministre* », affirme un autre. « *C'est un nouveau métier, plus riche, plus proche de la décision, plus stratégique* », glisse un troisième. « *On travaille de manière plus directe avec les services*, explique encore le secrétaire d'État en charge de la fonction publique, Olivier Dussopt. *Cela permet d'avoir des arbitrages sur les dossiers. Ils sont à nos côtés pour préparer les débats parlementaires.* »

Amputés de conseillers techniques, les cabinets, déjà guettés par le burn-out, n'ont d'autre choix que de se tourner vers l'administration, à laquelle ils demandent de rédiger des notes plus courtes, directement transmissibles aux ministres. « *On leur a donné un format type, avec une police type* », indique-t-on au cabinet du ministre de l'économie, Bruno Le Maire. « *De toute façon, ça ne sert à rien d'écrire une note de 15 pages que le ministre ne lira pas* », plaide Matignon. Les services sont également invités à participer à bon nombre de réunions ministérielles ou interministérielles, où il leur arrive de représenter le ministre dont ils dépendent.

Au ministère de l'éducation nationale, on peaufine encore les *modus operandi* de cette organisation, notamment pour renforcer la « *transversalité* » entre les différentes administrations. « *On met en place des fab lab, indique un conseiller de Jean-Michel Blanquer. Pendant deux mois, des personnes de chaque direction travaillent ensemble, dans un même bureau, sur une réforme, comme celle du bac ou de la voie professionnelle. C'est une team qui phosphore ensemble.* » Pour plancher sur l'une des « *transformations* » clefs du quinquennat, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, s'appuie quant à lui sur « *14 ou 15 groupes interadministratifs* » réunis pour travailler ensemble.

L'ancien ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire de Chirac explique avoir « *toujours eu cette philosophie* » : « *Déjà, à l'époque, je faisais venir mes directeurs d'administration aux réunions de cabinet, dit-il. J'ai besoin de me confronter aux gens qui savent.* » L'idée d'utiliser au maximum les qualités de chacun pour mieux répartir la charge de travail a de quoi séduire sur le papier, mais d'aucuns, côté services, pointent les limites de l'exercice. « *La réduction des cabinets n'a pas été positive car les gens qui les composent sont encore plus monochromes qu'avant, regrette un sous-directeur d'administration. En étant moins techniciens et*

plus généralistes, ils ne sont plus capables de contredire l'administration. » Résultat : « *On n'a jamais fait autant de prémâché* », regrette-t-il, en parlant des fameux éléments de langage qui sont devenus son lot quotidien. « *On ne fait plus que ça, on n'a plus le temps de travailler sur le fond. On survole un peu les choses.* » On survole un peu les choses. »

« **Macron veut tout savoir et tout décider** »

Le mode de fonctionnement varie évidemment en fonction des administrations, des cabinets et des ministres. Certaines directions centrales avaient d'ailleurs adopté cette méthode bien avant l'élection d'Emmanuel Macron. Plusieurs membres du gouvernement, rompus au fonctionnement de l'État, comme le ministre de l'économie ou celui de l'éducation, ont rapidement trouvé leurs marques. À Bercy, l'ancienne maison du président de la République, la fluidité est d'autant plus grande que le chef de l'État en est l'enfant chéri. Ailleurs en revanche, notamment dans les administrations sociales, « *ça n'est pas toujours évident* », reconnaît un conseiller ministériel.

Certains ministres, à l'instar de celui chargé de la cohésion des territoires, Jacques Mézard, n'ont jamais connu autre chose que la politique et tâtonnent encore. D'autres, issus de la fameuse « *société civile* », rencontrent aussi des difficultés, quand bien même ils sont épaulés par des cabinets de hauts fonctionnaires. Beaucoup pointent l'exemple de la ministre de la culture, Françoise Nyssen, qui a certes maintenu la quasi-totalité des DAC de la rue de Valois, mais ne semble toujours pas parvenir à trouver le rythme. « *Ça ne marche pas du tout, souffle un cadre de son administration. La ministre fait des annonces, sans que l'on sache exactement ce qu'il y a derrière, et après elle dit : "On va réfléchir." Ça démonétise complètement les propositions qui sont formulées.* » Et de poursuivre : « *L'administration, c'est une machine. On peut lui demander énormément, mais il faut savoir la faire fonctionner.* »



Françoise Nyssen et Jean-Michel Blanquer. © Reuters

Le fameux dialogue avec les services peut rapidement s'avérer infructueux pour qui ne comprend pas leur langue. Et ce, d'autant plus lorsque de nouveaux rouages s'ajoutent à la mécanique. C'est ce dont témoigne la récente colère piquée par Stéphane Bern, qu'Emmanuel Macron a nommé pour conduire une mission sur le patrimoine en péril. « *Il y a des gens qui dirigent le patrimoine depuis quelques années, si le patrimoine est dans un si mauvais état, c'est que visiblement ils n'ont pas forcément bien réussi, s'est-il agacé sur RTL. Mais ils ne sont pas sanctionnés parce qu'ils sont hauts fonctionnaires, et qu'ils appartiennent à un corps d'élite. J'ai vu de l'intérieur comment un ministre finalement a les pieds et poings liés par*

son administration quand le ou la ministre n'a pas le courage de virer toutes les têtes qui dépassent ! »

Au sein de l'administration de la rue de Valois, c'est un autre son de cloche. « *Le début du quinquennat de François Hollande avait été marqué par une période d'attente. Là, on a simplement l'impression d'être en face de gens beaucoup plus intelligents que nous, qui ont déjà réfléchi à tout* », affirme un cadre de l'administration. « *La valeur des administrations, c'est qu'elles sont pérennes, elles ont la mémoire des dossiers* », indique une conseillère ministérielle. L'autre avantage de cette continuité, c'est que ces mêmes administrations ont aussi la mémoire du fonctionnement de la machine de l'État. Ce qui permet à plusieurs hauts fonctionnaires interrogés par Mediapart de témoigner du fait qu'aujourd'hui, « *les choses se décident beaucoup plus qu'avant à l'Élysée* ».

« *Macron veut tout savoir et tout décider, il entre dans le détail de sujets très techniques, mais personne n'est omniscient !* », affirme un sous-directeur, qui regrette plus largement la victoire idéologique et politique de ce qu'il appelle « *la caste de la caste* », à savoir l'Inspection générale des finances et le Trésor. Pour lui, le discours prononcé par le président de la République devant la Cour des comptes, [le 23 janvier](#), résume à lui seul la situation : « *Il a une approche de l'État extrêmement financière, dit-il. Il suit la logique d'une idéologie à l'œuvre depuis plusieurs années : on parle de réduction de la dépense publique, mais plus de production des richesses. C'est le chef comptable qui a pris le pouvoir.* »

Un autre connaisseur des arcanes de la haute fonction publique fait le même constat. « *Emmanuel Macron met en place un pré-pensé de la pensée unique déjà à l'œuvre sous Sarkozy, analyse-t-il. C'est la continuité de ce qui se passe depuis la fin des années 1980. Tout le reste, c'est de l'hyper-marketing. Il faut que tout change pour que rien ne change...* » Il en veut pour preuve le peu de mouvements opérés à Bercy, où la Direction générale des finances publiques (DGFIP), celle du Trésor, et celle du Budget, où officie une camarade de la « promo Senghor » du président, Amélie Verdier, n'ont pas bougé. Rien de plus normal, ajoute-t-il, puisque leurs élites partagent la même matrice idéologique que le chef de l'État.

Cette matrice, poursuit le même homme, est celle de la commission Attali et des dîners du Siècle, où « *les importants* » se côtoient depuis plusieurs années. « *C'est leur monde idéologique, c'est là que s'est créée la pensée unique*, assure-t-il. *Et c'est parce qu'ils y participent aussi que le Parti socialiste et Les Républicains sont durablement atteints.* » C'est là qu'Emmanuel Macron a construit ses réseaux les plus solides, lesquels n'ont cessé de le nourrir pendant la campagne présidentielle. D'ailleurs, aucun de ceux qui y ont participé, côté politique, ne cache le rôle actif de bon nombre de hauts fonctionnaires dans l'élaboration du projet présidentiel, qui n'ont, en toute logique, rien à redire sur son application. Seules les étiquettes des « *clivages politiques* » ont été dépassées. Le fond, lui, est resté le même.

Ce qui explique en partie pourquoi le « *spoils system* » annoncé n'a finalement jamais eu lieu. Ce qui explique, aussi, que plusieurs des ministres présentés comme issus de la « *société civile* » aient auparavant exercé de très hautes responsabilités administratives. Ce qui explique, encore, l'omniprésence d'énarques et de membres de grands corps de l'administration au sein des cabinets, où la moitié des directeurs ou directrices

sont diplômés de l'ENA, quand la plupart des autres sont passés sur les bancs de grandes écoles telles que Sciences-Po, l'Essec ou Polytechnique. Ce qui explique, enfin, que la haute administration soit si « *satisfaite* » du rôle que lui accorde Emmanuel Macron. « *Il leur fait confiance et leur donne une légitimité* », indique un proche du président.



VI) Macron sur TF1 : « Je suis le président de tous les Français », assure Macron



Je fais ce que j'ai dit », a expliqué Emmanuel Macron. Capture TF1

Le président Emmanuel Macron intervient une heure en direct lors du 13 heures de Jean-Pierre-Pernaut. L'émission est délocalisée dans le village de Berd'huis (Orne).

- Le 13 heures de TF1 est exceptionnellement délocalisé à [Berd'huis, dans l'Orne](#). Le village est sous haute surveillance, les manifestants sont tenus à l'écart.
- Le président doit s'exprimer [sur de multiples sujets](#) comme la grève à la SNCF, la limitation à 80 km/h sur les routes secondaires, la hausse de la CSG pour 60 % des retraités, la fermeture de classes mais aussi la Syrie.
- Cette interview sera suivie d'un autre entretien du président dimanche soir, par [Jean-Jacques Bourdin et Edwy Penel](#).

13h50. Macron président des riches ? Le chef de l'Etat répond à cette accusation : « je suis le président de tous les Français ».

13h45. Macron et l'islamisme. Après le témoignage d'une élue s'inquiétant du salafisme en France, le président assure que « les mosquées où on ne respecte les lois de la république seront fermées ». « Nous en avons déjà fermé », rappelle-t-il. « L'islamisme ce n'est pas tous les musulmans, mais c'est un problème ».

- L'interview aborde désormais le risque terroriste en France

13h40. L'instant carabistouille. Habitué à employer un vocabulaire parfois désuet (poudre de perlimpimpin...), Emmanuel Macron dit qu'il ne faut « pas raconter des carabistouilles », en disant que les dotations des collectivités baissent.

13h36. Pas foule au bistrot. Pendant ce temps-là... à Berd'huis. Au bar/tabac de Berd'huis, il n'y a pas foule pour regarder l'interview de Macron.



13h35. Macron veut rassurer les collectivités. « La taxe d'habitation, il y a déjà le tiers de la population qui en est exonéré », se félicite Emmanuel Macron. « Les économies de l'Etat serviront à payer les communes qui ne perdront rien. Ce que nos concitoyens ne paieront pas, c'est l'Etat qui prendra en charge et qui remboursera les communes », explique-t-il.

• **Les collectivités et la taxe d'habitation**
13h31. « J'ai besoin que le travail paie mieux », explique le président. « J'ai donc supprimé 20 milliards de charges, je l'ai remplacé en effet par la hausse d'1,7 point de la CSG. « Les retraités modestes, on n'a pas augmenté leur CSG », rappelle le président.

13h30. « Je veux remercier les retraités pour cet effort ». Le président commence par assurer qu'il ne méprise pas les retraités. Il reconnaît qu'il leur a demandé un effort, et les en remercie. « J'ai fait appel à vous, j'ai besoin de vous ».

• **On passe à la grogne des retraités.** Le gouvernement fait face à [cette grogne](#) depuis l'entrée en vigueur de la hausse de la CSG d'1,7 point le 1er janvier dernier. Contrairement aux salariés, ils n'ont pas eu de compensation. Le 20 mars, Edouard Philippe [a annoncé que plus de 105 000 couples de retraités modestes](#), assujettis à cette hausse, vont finalement sortir du dispositif mais pas avant 2019.

13h28. « Sur les Ehpad, on sera au rendez-vous ». Le président assure qu'il faut « mieux accompagner les Ehpad », car « on vit de plus en plus vieux ». « On va changer les choses », promet-il.

13h25. L'hommage de Macron. Le président rend hommage au personnel soignant.

• **On passe au malaise du personnel hospitalier**

13h21. « On ira au bout ». Emmanuel Macron signale que la réforme ferroviaire a été faite en Allemagne, et selon lui, depuis il y a un « meilleur service ». « Que chacun fasse un petit

effort. Pour être clair, on ira au bout ! », insiste-t-il. « Je dis aux syndicats, n'ayez pas de crainte illégitime, la SNCF restera publique, ce sera dans la loi et les cheminots resteront cheminots ». « Je les ai entendus, mais la bonne réponse ce n'est pas d'arrêter la réforme mais de la faire ensemble ».

13h20. Le président justifie le changement de statut des cheminots. Il estime que les jeunes ne peuvent être embauchés au même statut que les anciens cheminots. Il assure que l'Etat « va investir 10 millions d'euros par jour pendant 10 ans ». Cela voudrait dire 36, 5 milliards d'euros sur dix ans...

Et il explique que la dette de la SNCF sera reprise « progressivement » par l'Etat.

13h15. Le Président et la SNCF. « Nous devons faire cette réforme, elle est indispensable, il y a une hypocrisie collective à ne pas le faire ».

- Les syndicats des cheminots ont entamé le 3 avril une « grève perlée » contre le projet de réforme de la SNCF du gouvernement. Ce jeudi soir, les premières perturbations sont annoncées pour le troisième volet de cette grève. Les députés ont voté en début de semaine le changement de statut de l'entreprise qui devient, à compter du 1er janvier 2020, [une société nationale unifiée « à capitaux publics »](#). Les grévistes dénoncent également le changement de statut de cheminots. C'est la première fois qu'Emmanuel Macron s'exprime sur cette grève depuis son déclenchement.

13h13. « Je veux une société juste ». Emmanuel Macron revient sur son image de la cordée. « La cordée avance à la vitesse de la corde, si ceux du bas n'avancent pas, la cordée ne bouge pas ». Mais il insiste : « Je veux une société juste, mais la justice ce n'est pas une pensée de dépenses publiques ».

13h10. Le triptyque de Macron. Le président veut « libérer, protéger et unir ». « On va refonder notre système de protection social », assure-t-il notamment. « Il n'y a pas de justice possible, si on ne produit pas », poursuit-il.

13h08. « Je fais ce que j'ai dit ». « Je ne suis pas toute la journée enfermé à l'Elysée », assure Emmanuel Macron après la diffusion du reportage sur la grogne sociale. « Il y a des inquiétudes, elles sont légitimes et je les entends ». Va-t-il trop vite dans ses réformes, comme certains le pensent : « Peut-être qu'on était plus habitué, mais ce que je fais c'est ce que j'ai dit ».

13h07. Paroles aux Français. Le premier reportage diffusé donne la parole à des Français. « Déçus », « président des riches »... les qualificatifs divergent.

13h06. 13h. Un cadre qui étonne. Sur les réseaux sociaux, beaucoup d'internautes ou de journalistes reprochent le cadre scolaire de cet interview, tandis que des sujets très graves sont abordés, comme la Syrie.

13H05. Sur la Syrie, la France prendra ses décisions « en temps voulu ». Le président confirme que ses équipes et celles de Donald Trump « travaillent très étroitement ». « Nous avons la preuve que des armes chimiques ont été utilisées par le président Bachar al-Assad », confirme-t-il. Il estime que l'objectif de la France en Syrie est « de lutter contre les terroristes jusqu'au bout. 2. Nous assurer que le droit international est respecté. 3. Aider les ONG à aider les populations sur le terrain. ». Il assure que la France prendra ses décisions « en temps voulu

au moment » le plus utile et le plus efficace ».

- **On commence par la Syrie.** [L'hypothèse de frappes occidentales](#) contre le régime syrien après l'attaque chimique à Douma la semaine dernière se précise d'heure en heure. Donald Trump a assuré qu'elles étaient « imminentes ». La tension avec la Russie, allié de Bachar-a-Assad, n'a jamais aussi forte. Emmanuel Macron, qui avait fixé les attaques chimiques comme « la ligne rouge », a précisé que l'armée française prendrait soin d'éviter toute cible russe.

13 heures. Jean-Pierre Pernaut lance son 13 heures exceptionnel. « Ici dans le Perche, il fait plutôt beau », lance-t-il.

12h45. Les manifestants à une centaine de mètres. Alors que le président est entré dans l'école et y salue les élèves, les gendarmes eux s'occupent des manifestants qui veulent approcher. Une cinquantaine ont réussi à venir dans le village malgré les barrages, ils sont venus à pied à travers champs. Ils restent maintenus à une centaine de mètres de l'école.



12h35. Le président à l'école. Emmanuel Macron entre dans l'école où va être enregistré le 13 heures. La plupart des habitants qui avaient attendu dehors l'arrivée du président rentrent chez eux pour regarder l'interview.

12h27. « Je suis très heureux d'être là ». Les échanges sont assez brefs avec chaque habitant, mais le président se félicite d'être là. Certains lui font part de leurs problèmes, une femme lui demande de tenir bon et demande aux Français de patienter. « Vous le méritez », lui lance-t-elle.

12h25. « Vous êtes venu en train ? » Le conflit avec la SNCF est déjà sur la table. Un habitant venu rencontrer le président avec son entrée à l'école lui demande comment il est venu. « Vous êtes venu en train ? », interroge-t-il. « Non, en voiture, c'est plus simple », confesse Emmanuel Macron.

12h20. Petit bain de foule. Le chef de l'Etat serre de nombreuses mains, fait la bise à quelques femmes qui lui demandent. Des habitants immortalisent sa venue avec leur téléphone portable.

Voir la suite sur [leparisien.fr](#)

manque d'accompagnement dans l'accueil des mineurs étrangers isolés pour les départements, et surtout la contractualisation budgétaire que l'Etat veut nouer avec les 322 plus grandes collectivités du pays.

Tirs nourris contre la contractualisation budgétaire

L'ADF et l'ARF ont annoncé qu'elles ne signeraient pas ces pactes financiers, imposant aux collectivités une limitation de la progression annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an. « Nous ne signerons pas les conventions financières avec l'Etat, c'est une décision unanime du conseil des Régions de France », a insisté Hervé Morin. « Les départements, dans leur intégralité, ne sont pas décidés à signer les contrats que l'Etat nous propose », renchérit Dominique Bussereau.

Quant à la puissante AMF, qui regroupe l'essentiel des collectivités visées par le dispositif, François Baroin déclare que les communes et les intercommunalités sont « libres » de faire leur choix, tout en rappelant que l'association n'est « pas favorable » au principe. « Ce ne sont pas des contrats [...] C'est un encadrement bête et méchant », estime le maire LR de Troyes.

Les trois élus locaux soulignent que les collectivités locales ont engagé un effort budgétaire bien plus important que l'Etat ces dernières années et que cette contractualisation n'intervenait pas dans « un climat de confiance ». Selon François Baroin, la circulaire de Bercy, qui encadre ce mécanisme, ne laisse « aucune marge de manœuvre pour les préfets », qui seront amenés à examiner les budgets.

**A Suivre...
La Presse en Revue**

**A Suivre...
La Presse en Revue**